nion reçue, vous ne voulez pas qu'il soit né d'Aldinie, et vous croyez que la mère de ce prélat se nommait Ycha, laquelle figure dans une charte de Burchard que vous rapportez textuellement (p. 99 et 100 de votre lettre) (1). Je vous ferai remarquer d'abord qu'il n'y est point dit qu' Ycha ait été mère de cet archevêque; conséquemment, cette pièce ne prouve rien. — Je vous opposerai par contre, deux actes originaux des archives de l'abbave de Saint-Maurice en Valais (2), qui suffiront pour démontrer tout ce que j'ai dit de la naissance de Burchard II. La première de ces chartes est datée de la huitième année du règne de Rodolfe III. On y lit parmi les signatures : « S. Domni Archipræsulis Burchardi et Fratris sui Anselmi Episcopi (Augustensis). » La seconde, datée de la douzième année du même roi Rodolfe, porte textuellement : « Anselmus Augustensis Episcopus dedit quidquid habere visum est ex parte matris suoe Aldinis quod rex Conradus ei præbuit. » Dans le premier de ces actes, Burchard II se dit frère d'Anselme; dans le deuxième. Anselme rappelle le nom de sa mère Aldinie. Il est parfaitement connu que l'évêque Anselme n'était pas fils du roi Conrad (a); il ne peut conséquemment avoir été frère de Burchard II que par leur mère Aldinie. Il m'est donc impossible, Monsieur, malgré mon désir de tomber d'accord avec vous, d'acquiescer au nouveau système généalogique que vous proposez à la page 8 de votre lettre.

Quant à l'âge que pouvait avoir Burchard II lorsqu'il succéda à l'archevêque Amblard sur le siége de Lyon, je me contenterai de vous inviter à relire la *notice* publiée dans l'histoire de Tournus, du P. Chifflet, p. 284(3). Dans cette notice, datée de la douzième année du roi Conrad, c'est-à-dire, de l'an 950 environ, Burchard II, neveu de l'archevêque Burchard I, souscrivit avec

⁽¹⁾ Dum'idem (Burchardus) archimandrita Lugdunensis ecclesiœ tam stimulatus misecordia muneris superna divini quam remedio lchæ omniumque parentum suorum, etc. (l. c.)

⁽²⁾ Apographum apud D. J. P. de Rivas.

⁽³⁾ Je l'ai déjà citée dans ma notice. Revue du Lyonnais, t. v, p. 104, nº 5.